



**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**N° DEL2025-031 - DEMANDE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET 2025 PROGRAMME "S" DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (FIPD)**

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
33	25	28

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

**Présents :**

M. Denis SERRE, M. Pierre GONZALVEZ, Mme Claire USCLAT, Mme Sabine PLANEILLE, Mme Françoise MERLE, Mme Annie MEYNARD, Mme Amandine AUDOUARD, Mme Brigitte BARANDON, Mme Valérie CANILLAS, Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Valérie BASIN, M. Jérôme CAPDEVILLE, M. Ludovic GERMAIN, M. Alain OUDARD, M. Christian MONTAGARD, Mme Jocelyne RAVET, M. Philippe ROUX, M. Joseph RECCHIA, M. Eric BRUXELLE, M. Nicolas VALIENTE, M. Gérard GAILLARD, M. Olivier COLLIGNON, M. Christophe OUVIER, M. Alain PARENT.

**Absents non excusés :**

Mme Marine VULPIAN, Mme Andréa TALLIEUX, M. Serge FUALDES, M. Vasco GOMES.

**Absent excusé :**

M. Frédéric CHABAUD.

**Procurations :**

Mme Eulalie RUS donne pouvoir à M. Denis SERRE, M. Jean-Gabriel OLIVIER donne pouvoir à M. Eric BRUXELLE, Mme Christiane BAUDOUIN donne pouvoir à M. Christian MONTAGARD.

**Secrétaire de séance :** Madame MEYNARD Annie

L'appel à projets 2025 du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (ci-après « FIPD »), et notamment le programme « S », vise spécifiquement le financement des projets de sécurisation des établissements scolaires.

Dans le cadre de la mise en sécurité de ses bâtiments scolaires, la Ville va installer dans les établissements scolaires un système d'alarme spécifique "attentat-intrusion" différent de l'alarme incendie.

Ce dispositif vise à améliorer l'efficacité des mesures d'évacuation et/ou de repli lors d'une intrusion au sein des établissements scolaires.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de solliciter l'attribution de 33 270 € TTC dans le cadre du FIPD, programme « S ».

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance créant le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) en son article 5,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 21 janvier 2025,

VU l'avis favorable de la commission des finances - affaires générales du 17 mars 2025,

**APRÈS** en avoir délibéré,

Article 1 : d'approuver le plan de financement ci-dessous pour la mise en place d'un système d'alarme « attentat – intrusion » dans les établissements scolaires de la Ville :

Dépenses	Montant Global	Financements	Répartition	%
PPMS « risque terroriste » mise en place d'une signalisation discrète	66 540 € TTC	Fonds interministériel	33 270 € TTC	50%
		Commune	33 270 € TTC	50%

Article 2 : de solliciter de l'Etat une subvention de 33 270 € TTC dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, Programme « S ».

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**L'Isle-sur-la-Sorgue**, le 25 mars 2025

Date de convocation : 12 mars 2025

Madame MEYNARD Annie  
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ  
Maire



Publiée le 27-03-2025